

 HSCM	MANUEL QUALITÉ	L-L-5.04.01-TJEU
	Liste des tests avec jeûne requis	Version C Statut : Approuvé

1. OBJECTIF :

Cette liste dresse la liste des analyses sanguines dont un jeûne est requis. Elle est en lien avec le Répertoire des analyses de laboratoire **L-L-5.04.01-REPER**. Elle est disponible sur l'Intranet et sur l'Internet.

2. LISTE :

Tests	Durée du jeûne	Commentaire
Acide delta aminolévulinique déshydratase		Pas d'alcool pendant 24 h avant l'examen
Acide folique (Folate) *	8 heures	
Bilan de fer *	8 heures	
Bilan lipidique (Cholestérol, LDL, HDL, Triglycérides) *	12 heures	48 heures sans consommer d'alcool
Catécholamines plasmatiques	4 heures	
Chromogranine A	8 heures	
C-Peptide	8 heures	
C-télopeptide sériques	12 heures	
D-xylose	8 heures	Jeûne de 4 heures pour un enfant
Épreuve au lactose	8 heures	
Gastrine	8 heures	
GH (Hormone de croissance)	8 heures	
Glucose à jeun *	8 heures	
Homocystéine	8 heures	
Insuline et peptide C	8 heures	
Métanéphrines plasmatiques libres	8 heures	
Phosphore *	8 heures	
Proinsuline	12 heures	

Préparé par : <i>Dre Hélène Ammann</i>	Vérifié par: <i>Réunion de service Biochimie</i>	Approuvé par : <i>Dr Terrence Heathfield</i>	Date d'entrée en vigueur: <i>10 juillet 2016</i>	Page <i>1 de 2</i>
---	---	---	---	-----------------------

 HSCM	MANUEL QUALITÉ	L-L-5.04.01-TJEU
	Liste des tests avec jeûne requis	Version C
		Statut : Approuvé

PTH intacte *	8 heures
Sels biliaires	8 heures
Triglycérides *	12 heures
Vitamine A	12 heures
Vitamine E	12 heures

Note : Pour les examens marqués d'un astérisque (*), les prélèvements peuvent être réalisés même si l'usager n'a pas respecté les conditions de jeûne ou d'abstinence d'alcool. Un commentaire doit être inscrit à la requête. Pour tous les autres examens, il est essentiel que les conditions de jeûne et / ou d'abstinence d'alcool soient respectées.

Nom du fichier : *Liste des tests avec jeûne requis L-L-5.04.01-C*

Préparé par : Dre Hélène Ammann	Vérifié par: Réunion de service Biochimie	Approuvé par : Dr Terrence Heathfield	Date d'entrée en vigueur: 10 juillet 2016	Page 2 de 2
--	--	--	--	------------------------------